

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE
ACADÉMIE DE VERSAILLES
SESSION 2026

PAGE DE GARDE
MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Nom d'usage :	Nom patronymique :
Prénom:	Date de naissance :

À ENVOYER PAR TOUS LES CANDIDATS

Conformément à la circulaire n°2015-110 du 20 juillet 2015 relative à l'organisation du CAFFA,
l'examen d'admission comporte deux épreuves :
- l'épreuve de pratique professionnelle,
- la soutenance du mémoire professionnel.

Le mémoire professionnel doit être transmis en version numérique (au format PDF non modifiable, en un unique document, **sous peine d'annulation** (le fichier ne doit pas dépasser 20Mo maximum)
au plus tard le lundi 9 mars 2026 (17h) à :

<https://dexco.siec.education.fr/>

Le mémoire doit être rédigé en utilisant **la police Arial 11 (interligne 1.15 à 1.5 maximum)**.